



## **Compte rendu de la réunion entre la Direction des Affaires Maritimes (D.A.M.) et les Organisations Syndicales (O.S.) du 18 octobre 2021**

### **Restructuration des moyens hauturiers**

Le grand mouvement pour le déplacement des navires et des personnels sera effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2021. La prise de poste administrative pour les personnels se fera de manière rétroactive. En effet les agents n'auront pas reçu leur arrêté de mutation mais l'acceptation de la fiche de pré-positionnement fera office d'arrêté de mutation pour toutes les démarches de l'agent (réception des arrêtés pas avant fin décembre). Les postes sont en cours de création dans RenoirRh, et à ce jour la moitié des postes sont créés. Les payes seront assurées par le service de départ avec retenue sur salaire après coup dont la DAM nous dit qu'il n'y aura pas de conséquence sur la paie. Difficultés au sein de la DIRM SA en raison d'un manque de personnel au sein de son secrétariat général, identifiées et connues par la DAM.

La prime de restructuration de service sera payée début 2022. Les agents devront en faire la demande auprès de leur Direction Inter Régionale de la Mer (D.I.R.M.) d'origine et non à la D.I.R.M. où ils seront affectés au 1<sup>er</sup> novembre.

Quinze agents ont commencé une formation STCW pendant ce second semestre. Le plan de formation des agents du Dispositif de Contrôle et de Sécurité (D.C.S.) hauturier sera étalé sur trois ans. Le retour, à l'ENSAM, des besoins pour les formations 2022/2023 est en cours de clôture. La Dam est consciente du problème des départs en retraite à venir au regard de la moyenne d'âge sur les moyens hauturiers. Inquiétude des syndicats par rapport aux recrutements extérieurs. Monsieur Denamur évoque la création de la DG Mer et invite les OS « à se rapprocher de la DG Mer dès maintenant pour battre le fer ».

La D.A.M. nous a annoncé qu'elle travaillait avec la DRH au passage de catégorie B en catégorie A dans le cadre d'une proposition individuelle sur liste d'aptitude pour les commandants en second et les chefs mécaniciens des P.A.M., et cela au mépris de l'ancienneté et de la qualification de certains personnels ( pas de validation de la DRH pour l'instant).

Les autres postes devront faire l'objet de proposition individuelle pour le passage en catégorie supérieure. Idem pour les chefs Ulam catégorie B et les agents catégorie C : pas de dialogue social.

Le patrouilleur des Affaires Maritimes (P.A.M.) Jeanne Barret sortira des chantiers de la SOCARENAM de Boulogne sur Mer fin novembre et le P.A.M. Gyptis sera livré à Marseille début janvier 2022 ( Pour l'acheminement, un équipage mixte chantier Océa/agents Affaires Maritimes est prévu, des formations complémentaires avec Océa sont budgétisées).

Situation sanitaire COVID : Prise en compte possible du passe sanitaire à venir, la DAM et les différentes DIRM vont se concerter concernant ce sujet.